

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

VU le Code de la Route,

OBJET

VU les articles L.2213.1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

N°2026R106

CONSIDÉRANT qu'il convient de règlementer le stationnement à l'occasion du spectacle « Je m'appelle Georges » qui se déroulera à l'Espace Louis Simon le 23 avril 2026 pour permettre le stationnement du camion des organisateurs et des artistes.

**Réglementation du
stationnement à l'occasion
d'un spectacle de théâtre à
L'Espace Louis Simon**

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Le stationnement sera interdit devant le gymnase de l'Espace Louis Simon sur toutes les places de zone bleue à proximité du bâtiment (le long du gymnase)

Du 22 Avril 2026 à 18h00 au 23 Avril 2026 à Minuit.

Les deux places handicapées ne sont pas concernées par cette interdiction.

ARTICLE 2 - La signalisation réglementaire sera fournie et entretenue par la voirie.

ARTICLE 3 – Les infractions aux présentes dispositions seront constatées et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction considérés comme gênants pourront être placés en fourrière.

ARTICLE 4 – Le Commissaire Principal de la Police Urbaine d'Annemasse et la Police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GAILLARD, le 31 Mars 2026

Le Maire
Antoine BLOUIN



Arrêté devenu exécutoire
compte tenu :

- de sa mise en ligne le : 24/26

- de sa notification le :